

M. BENNETT : Je suis très heureux de constater que le ministre a admis, en réalité, que le texte des soumissions est écrit de la même main.

L'hon. M. PUGSLEY : Non, je n'admets aucunement cela, parce que je n'ai pas assez d'expérience en écriture pour me prononcer avec autorité, mais je crois que mes connaissances sous ce rapport vont assez loin pour me permettre de juger que les chiffres indiquant les prix demandés pour l'enlèvement de différentes matières, ne se ressemblent aucunement et ne peuvent nous indiquer qu'ils ont été écrits par la même personne.

M. BENNETT : Parfait, mais avant que la discussion se termine j'aurai fait voir ces documents à d'autres membres de cette Chambre, et je crois qu'ils partageront mon avis et qu'ils diront, après examen, que mon opinion est indiscutablement exacte.

Non seulement les soumissions de la compagnie Grant et celles de la compagnie Spohn sont, ainsi que je le prétends, écrites de la même main, mais encore en est-il ainsi des chiffres. Une autre preuve se trouve dans le fait que les enveloppes sont précisément les mêmes et que les suscriptions sont de l'écriture de la même personne. Les signatures apposées par la compagnie de Penetanguishene sont de l'écriture d'un nommé Kastner, un employé de cette compagnie, et quiconque jette un regard sur l'écriture de Kastner qui est irrégulière et hachée, et qui la compare à ces chiffres, constatera que ces derniers n'ont jamais été écrits par le même homme. Il y a plus, les enveloppes qui contiennent les soumissions—car les deux soumissions de la compagnie Grant se trouvaient sous une seule enveloppe, et les deux soumissions de la compagnie Spohn étaient aussi dans une seule enveloppe—furent d'abord, tel que l'indique le sceau du bureau de poste, déposés à ce dernier à Ottawa le même jour. Cela démontre que le représentant de cette compagnie, en admettant qu'ils eurent déposé chacun leur enveloppe au bureau de poste, se trouvait à Ottawa le même jour. Autre fait : il y a sur ces enveloppes deux marques qui indiquent qu'elles ont été reçues l'une après l'autre au département. Je ferai voir ces pièces à mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk) qui pourra constater que je dis la vérité.

L'hon. M. PUGSLEY : Je ne crois pas qu'il soit un Sherlock Holmes.

M. BENNETT : Mais il peut s'apercevoir d'une fraude évidente, et tout le monde reconnaîtra que c'en est une dans ce cas-ci.

L'hon. M. PUGSLEY : D'autres personnes n'ont-elles pas concouru ?

M. BENNETT : J'arrive à ce détail. Outre ces deux soumissions de la compagnie Grant et de la compagnie Spohn, il y en eut une troisième pour ces travaux de Midland.

M. PUGSLEY.

celle de la compagnie Stewart, d'Ottawa, qui demandait 30 cents par verge. Quand le ministre fournira des explications à la Chambre, il nous dira peut-être comment il se fait que la compagnie Stewart n'ait pas exécuté cet ouvrage, puisque sa soumission était la plus basse. A cette époque, le ministre de la Justice (M. Aylesworth) remplissait la fonction de ministre intérimaire des Travaux publics. Pour une raison qu'il connaît mieux que nous, était-ce parce que la compagnie Mackay avait exécuté des travaux à cet endroit, au cours des années précédentes, à des prix qui variaient de 15 à 18 cents alors que le plus bas soumissionnaire demandait 5 cents 3, ou était-ce parce que Stewart refusait d'exécuter cet ouvrage à 30 cents, je l'ignore. Toujours est-il qu'on ne prit action sur la soumission de la compagnie Stewart ; mais la compagnie Grant avait présenté la soumission la plus élevée à 53 cents, et le ministre intérimaire des Travaux publics (M. Aylesworth) ne lui adjugea pas l'entreprise. Je porte cette accusation : M. A. G. Mackay était partie à cette soumission présentée par la compagnie Grant, et il en connaissait tous les détails.

M. PARDEE : Quelles sont vos preuves ?

M. BENNETT : Je vais lire un document fourni par M. A. G. Mackay. On a déposé au cours de cette session une correspondance ayant trait à la prolongation de durée de ces entreprises de Midland ; parmi d'autres pièces se trouve une lettre écrite le 9 septembre par M. Grant, représentant la compagnie que j'ai désigné sous le nom de la compagnie Grant ; elle était adressée à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Pugsley) et se rapportait à cette question. Ainsi Grant disait :

Comme vous le savez, la compagnie de dragage d'Owen-Sound et notre compagnie ont exécuté à forfait les travaux adjugés par le département dans les ports de Midland, de Tiffin et de Victoria—l'entreprise pour l'ouvrage de Midland nous a été adjugée tandis que celle des travaux à Tiffin et à Victoria a été accordée à la compagnie d'Owen-Sound. Les deux compagnies possédaient trois dragueurs, dont deux considérables en acier et un autre plus petit. Ces vaisseaux ont été employés au besoin dans toutes les entreprises que je viens d'indiquer.

L'hon. M. PUGSLEY : Il n'est pas question de la compagnie de Penetanguishene ?

M. BENNETT : Non, ce sont les compagnies Mackay et Grant qui travaillent de concert. J'ai déjà dit que, bien que la compagnie Mackay eût obtenu une entreprise à Midland plusieurs années auparavant, elle n'avait pas soumissionné pour cet ouvrage l'année en question.

L'hon. M. PUGSLEY : Je pensais que mon honorable ami allait démontrer